



**Fiche d'inscription annuelle 2018-2019
au restaurant scolaire municipal de Plailly**

Tarif Normal : 3.80€

Ce document, à retourner au secrétariat de la mairie de Plailly, est à utiliser dans le cas où votre enfant déjeunera de façon systématique et durant l'année scolaire le ou les jours désignés par vos soins et précisés dans le tableau ci-après.

Nous tenons à vous rappeler que les journées sont longues et que seuls les élèves de petite section peuvent faire la sieste l'après-midi. Aussi nous vous incitons à organiser une fois par semaine un repas pris en dehors du restaurant scolaire, ceci dans la mesure du possible et pour le bien de l'enfant.

Rappel Ce mode d'inscription n'est pas modifiable sauf cas exceptionnel
En cas de maladie, avec justificatif médical, un délai de carence de 3 jours sera appliqué.

NOM de l'enfant : PRÉNOM de l'enfant :

Nom et numéro de téléphone du représentant légal :

Adresse Email :

CLASSE : Régime Alimentaire : SANS PORC ALLERGIE ALIMENTAIRE (P.A.I)

Mon enfant déjeunera de façon habituelle et régulière le(s) jour(s) suivant(s)

| Lundi (*) | Mardi(*) | Jeudi(*) | Vendredi(*) |
|-----------|----------|----------|-------------|
| | | | |

(*) Mettre une croix dans la case située sous chaque journée pour laquelle votre enfant doit être inscrit.

Date réception Mairie
(Réservé à l'administration)

Date et Signature du représentant légal débiteur
(Obligatoire : en cas d'absence, l'inscription ne sera pas prise en compte)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mairie de Plailly. Les destinataires des données sont à la mairie de Plailly. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'accueil de la mairie de Plailly. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.